

## **LA NAISSANCE DU DEPARTEMENT DES YVELINES (1964-1968)**

François Boulet  
Professeur agrégé, docteur en histoire  
Président de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques des  
Yvelines

(site, Archives départementales des Yvelines et de l'ancien département  
de Seine-et-Oise)

La création du département des Yvelines, entre le 10 juillet 1964 et le 1<sup>er</sup> janvier 1968, s'inscrit dans une politique volontariste, gaulliste, d'aménagement du territoire, de rééquilibrage de l'agglomération parisienne, tendant à décongestionner Paris et sa proche banlieue ; la périphérie de la région parisienne subissant un sous-équipement administratif important.

L'aménagement de la région parisienne est considéré par le député Jean-Paul Palewski comme la « clé de voûte » de l'aménagement du territoire, selon sa déclaration du 11 juin 1964 à l'Assemblée Nationale. C'est un débat qui remonte à l'entre-deux-guerres.

L'ex-département de Seine-et-Oise -5.638 km<sup>2</sup> et 2.298.000 habitants- n'a plus rien avoir avec le nouveau département projeté des Yvelines de 2.271 km<sup>2</sup> -2.284 km<sup>2</sup> aujourd'hui- et 685.000 habitants -le double en 2009-. L'accroissement démographique spectaculaire de la Seine-et-Oise et de ses 689 communes -65,84% entre 1936 et 1962 et 37% entre 1954 et 1962- explique la création de nouveaux départements. On estime en 1964 que la région parisienne aura 10 millions d'habitants en 1976 et entre 12 et 16 millions à l'an 2000.

La création des nouveaux départements est décidée lors des deux réunions du Conseil des ministres les 6 et 28 mai 1964. Le rapport est soumis au Conseil d'Etat, votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, courant juin, promulguée à travers la nouvelle loi n°84-707 du 10 juillet 1964, portant réorganisation de la région parisienne.

Cette loi de l'Etat est signée par le président de la République Charles de Gaulle, suivi de sept ministres par délégation du Premier ministre : le ministre d'Etat chargé de la Réforme administrative Louis Joxe, le ministre de l'Intérieur Roger Frey, le ministre des Finances et des Affaires économiques Valéry Giscard d'Estaing, le ministre de l'Education nationale Christian Fouchet, le ministre des Travaux publics et des Transports Marc Jacquet, le ministre du Travail Gilbert Grandval, le ministre de la Santé publique et de la Population Raymond Marcellin<sup>1</sup>.

Deux années auparavant, en 1961-1962, il n'était pourtant pas question de créer de nouveaux départements. Dans l'important département de Seine-et-Oise, de nouvelles sous-préfectures, notamment

---

<sup>1</sup>. AD, 1055W2, *Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1964, pp. 6204-6209.

Saint-Germain-en-Laye, Palaiseau, Le Raincy, Montmorency, et de nouveaux cantons sont créés en avril-novembre 1962<sup>2</sup>. On parle alors davantage de réorganisation départementale que de nouveaux départements, avec des sous-préfectures plus nombreuses et l'octroi de pouvoirs plus larges aux sous-préfets. L'idée d'unité régionale se traduit par le maintien d'un District créé par la loi du 2 août 1961, avec un délégué général transformé en préfet de la Région parisienne ; mais ce délégué général, autorité de l'Etat, est essentiellement investi d'une mission de planification régionale.

Dans cette région parisienne, le projet de garder le département de Seine-et-Oise intact continue à être notamment proposé par le maire de Mantes-la-Jolie, Jean-Paul David en 1964. Ce dernier, fédéraliste et décentralisateur, souhaite à la fois un projet économique et réaliser un Grand Paris, à l'image du Grand Londres. Il propose surtout l'autonomie de gestion et d'administration des treize arrondissements de la région parisienne, avec pour notre région, les sous-préfectures de Rambouillet, Saint-Germain, Mantes, Pontoise.

Le débat à propos de la division de la Seine-et-Oise, en de nouveaux départements, naît assez brusquement en novembre 1963. Il voit tout de suite l'hostilité déclarée et répétée d'une grande partie des élus locaux, notamment ceux du Conseil général, qui jugent que tout est décidé à partir du gouvernement. Cette hostilité de la classe politique locale s'inscrit à la suite de l'hostilité au référendum de 1962 sur l'élection du président de la République au suffrage universel.

Aux sessions du 18 novembre 1963, 23 mars, 25 mai et 8 juin 1964 et au nom du Conseil général de Seine-et-Oise, le président Adolphe Chauvin se plaint plusieurs fois et amèrement de ne pas suffisamment avoir été consulté. Une « Commission de réforme des structures de la Région parisienne », appelée également « Commission d'étude de la réorganisation de la Région parisienne » se met bien en place, avec les élus, mais ses conseils n'apportent que des changements de détail. Les conseillers généraux s'étonnent : *« qu'il s'agisse d'enlever quelques hectares à un département et on consulte le Conseil général, qu'il s'agisse de le tronçonner en plusieurs morceaux, c'est trop important pour que l'on demande l'avis de l'Assemblée Départementale »*.

C'est au niveau du gouvernement et du chef de l'Etat que tout est décidé, et même assez rapidement, en moins de six mois. La presse informée par des indiscretions voulues en haut lieu, donne quelques indications sur les projets. Les élus locaux, notamment maires et conseillers généraux, se sentent floués pour ce véritable précédent. Ils en appellent plusieurs fois, en vain, à l'article 50 de la loi du 10 août 1871 et

---

<sup>2</sup>. François BOULET, *Leçon d'Histoire de France. Saint-Germain-en-Laye des antiquités nationales à une ville internationale*, Paris, Les Presses Franciliennes, 2006, chapitre « La Sous-Préfecture (1962) et les sous-préfets saint-germanoises », pp. 414-422. Saint-Germain-en-Laye devient la 357<sup>ème</sup> sous-préfectures, suite à la dépêche du ministre de l'Intérieur le 7 avril 1962, confirmée par le décret n°62-1294 du 7 novembre 1962, qui crée officiellement l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye (45 communes et 356 km<sup>2</sup>).

l'alinéa trois de l'article premier de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui prévoient la consultation obligatoire des Conseils généraux sur les modifications des départements. Les libertés communales et les prérogatives des Conseils généraux sont lésés.

Sur ce lourd contentieux entre le gouvernement et Conseil général, la réponse du ministre Roger Frey au préfet Paul Demange, par télégramme daté du 28 mai 1964, suite au Conseil des ministres réuni le même jour, est claire : « *Le gouvernement estime qu'il n'était pas tenu de consulter Conseil général au sujet du projet de loi portant réorganisation de la Région parisienne (...). Il est entendu qu'en aucun cas vous ne devez participer à discussion portant sur ensemble du projet en cause (...)* » Quant au Conseil des ministres, il décide que le texte devra être discuté et voté dans les délais les plus rapides : il est déposé le soir même au bureau de l'Assemblée Nationale et doit venir en discussion le 10 juin 1964 avec procédure d'urgence. Ce n'est plus seulement le Conseil général, mais la représentation nationale qui peut trouver les délais très courts pour une réforme aussi importante. Enfin, il est à signaler que le Conseil général demande au Parlement de refuser de voter l'alinéa 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi qui supprime les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise<sup>3</sup>.

Une deuxième plainte du Conseil général apparaît : qui va payer cette réforme administrative à caractère national ? Or cette réforme est jugée onéreuse, surtout après la réorganisation des nouvelles sous-préfectures et des nouveaux cantons de 1961-1962, voulue par le Conseil général, et parfois jugée maintenant inutile ou contradictoire avec la nouvelle loi : « *charrue avant les bœufs* » dit-on. L'Etat, du moins, ne doit pas se retourner vers le Conseil général pour lui demander d'en assurer le financement. Cette réforme, d'autre part, ne se préoccupe pas des communes rurales du département, attractives pour les Parisiens en fin de semaine avec leurs résidences secondaires et dont les sujétions d'équipement ne compensent pas les recettes financières qu'ils apportent. En somme, le Conseil général signale dans cette réforme une « désinvolture » sans suivi, auprès des populations intéressées, sur les plans à la fois politique, économique et administrative.

En 1963, pour les trois départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, il est envisagé un département-ville Paris et six départements. Un temps, il est donc envisagé de couper la Seine-et-Oise en deux départements. Ce projet de deux départements, à la place de la Seine-et-Oise, est analysé. La limite de ces deux départements se situeraient entre Saint-Germain et Versailles ; d'aucuns souhaitent que les préfectures soient ces dernières villes.

Puis l'idée de découper la Seine-et-Oise en trois s'impose début 1964, pour des raisons essentiellement d'équilibre démographique : la solution de division en deux déséquilibre l'ensemble -764.000 au sud et 938.000 au nord, ou l'inverse si les cantons de Houilles, Chatou, Maisons-

---

<sup>3</sup>. ADY, 1055W1, télégrammes du ministère de l'Intérieur au préfet de Seine-et-Oise, n°4327, 4330, 28 mai 1964.

Laffitte, Saint-Germain et Poissy passent au nord- et les prévisions de 1980 ou 2000 en font « *deux départements monstrueux* ».

La préférence va alors à un découpage de la Seine-et-Oise en trois, qui divise la population plus harmonieusement entre 520.000 au sud, 536.000 au nord, et 646.000 au centre, futur département des Yvelines. Avec cette solution de division en trois départements, l'idée de trois préfectures, au nord Pontoise, au centre Versailles et une ville au sud – Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Juvisy-sur-Orge, Longjumeau sont envisagées ; Evry est choisi, semble-t-il, au début de l'année 1965- sont retenues. Saint-Germain-en-Laye perd alors, de fait, la possibilité de devenir préfecture.

Le nouveau département de Seine-et-Oise-centre doit avoir comme chef-lieu Versailles -décret du 25 février 1965-, ce point ne fait pas de débat ; Versailles est jugé comme « *une des villes les plus prestigieuses du monde* ». Sont créés quatre arrondissements -décret du 2 juin 1966- avec les sous-préfectures de Rambouillet, Mantes-la-Jolie et celle de 1962 Saint-Germain-en-Laye, 31 cantons -décret du 20 juillet 1967-, aujourd'hui portés à 39<sup>4</sup>.

Ses limites sont fixées à la partie ouest de l'ancien département de Seine-et-Oise, à savoir la presque totalité des anciens arrondissements de Mantes-la-Jolie –sauf le canton de Magny-en-Vexin-, de Saint-Germain-en-Laye –sauf le canton de Rueil-Malmaison, mais recevant le canton de Houilles-, de Versailles –sauf les cantons de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud-, une grande partie de celui de Rambouillet- sauf les cantons d'Etampes, Méréville et une partie des anciens cantons de Dourdan-Nord et Sud-. Le nouveau département rassemble 262 communes.

La limite de ce nouveau département inquiète quelques communes et cantons. Les communes de Vaucresson et de Marnes-la-Coquette, banlieues résidentielles de Versailles, transférées dans les Hauts-de-Seine, devraient rester dans le département de Versailles selon le Conseil général. Surtout le canton de Magny, qui appartient pendant 140 ans à l'arrondissement de Pontoise de 1803 à 1943, partie intégrante du Vexin, et que l'on envisage un temps de rattacher au département du Sud, obtient finalement, après des pressions, son rattachement dans le département du Nord. Inversement, les cantons de Rambouillet, de Chevreuse, de Dourdan-Nord ou de Dourdan-Sud, considérés comme faisant partie tous du massif de l'Yveline, ne veulent pas faire partie du nouveau département du Sud : ils regardent Versailles ou Rambouillet. Des communes protestent vigoureusement comme Sonchamp qui craint à tort d'être intégrée à l'Essonne. Madame Thome-Patenôtre insiste notablement sur ce point, avec le soutien de tous les maires et conseillers généraux de la région, lors d'une réunion à la mairie de Dourdan le 29 mai 1964. La limite orientale du département est finalement reculée vers le sud-est par la commission ; la partie ouest des cantons de Dourdan-Est et Dourdan-Sud est comprise dans le nouveau département ; Dourdan reste

---

<sup>4</sup>. Le nombre des cantons est fixé à 37 -décret du 15 janvier 1976-, 38 -décret du 15 janvier 1982-, 39 -décret du 31 janvier 1985.

cependant dans l'Essonne : les deux cantons de Dourdan, qui ne souhaitaient pas être dissociés, le deviennent finalement. Enfin, une grande partie du canton de Conflans-Sainte-Honorine, surtout Triel-sur-Seine, Verneuil et Vernouillet, refuse de faire partie du nouveau département du Val d'Oise ; il est alors compris dans le nouveau département des Yvelines, alors que la partie nord du canton de Conflans –communes d'Eragny, Saint-Ouen-l'Aumône- regarde Pontoise, au point de constituer dans un proche avenir une même agglomération.

La carte contemporaine du département est finalement arrêtée en mai 1964. La seule transformation encore notable a lieu avec le décret du 21 novembre 1969, qui rattache dans les Yvelines les communes de Châteaufort et Toussus-le-Noble. D'autres communes des environs de ces deux dernières, mais dans l'Essonne, comme Bièvres, Saclay, Villiers-le-Bacle, Saint-Aubin, Vauhallan, demandent plusieurs fois leur rattachement aux Yvelines, en vain. De même au nord, dans le Val d'Oise, les communes d'Aincourt, Bray-et-Lû, Chérence, Aménucourt, La Roche Guyon, Vétheuil, Vienne-en-Arthies, Saint-Cyr-en-Arthies, Haute-Isle, demandent également ce rattachement à l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, canton de Limay, début 1965 et en janvier 1966, sans l'obtenir. Le Conseil général de Seine-et-Oise, dans ses séances des 14 décembre 1964, 14 mai et 8 juin 1965, émet des vœux analogues<sup>5</sup>.

La dénomination du nouveau département fait débat. On évoque souvent « Versailles » ; De Gaulle préfère en effet cette dénomination. En 1964, les projets les plus discutés sont les départements de « Seine-et-Oise Centre », de « Seine-et-Oise Ouest » ou de « Seine-et-Oise Sud ». « Seine-et-Beauce », « Val de Seine » ou « Vallée de la Seine » sont également évoqués. A ce propos, on fait remarquer que le choix d'un nom double nécessite l'emploi d'un temps supplémentaire pour la rédaction des adresses ; les erreurs des P.T.T., en reprenant les termes Seine-et-Oise, sont également évoqués. Le choix des cours d'eau ne fait pas l'unanimité<sup>6</sup>.

Cette dénomination des Yvelines n'est donc pas du goût de tout le monde, notamment du directeur des Archives départementales. Son argumentation est strictement historique. Les départements sont nés avec l'Assemblée Constituante en 1790 ; aucun département alors ne choisit alors des noms d'anciennes provinces ou d'anciens pays. Les noms d'Yvelines au centre, Vexin au nord, et Hurepoix au sud, ne doivent donc pas être retenus<sup>7</sup>.

Peut-être début 1964, à l'issue d'une séance de l'Académie de Versailles<sup>8</sup>, Jean-Paul Palewski évoque les différents choix du nouveau nom du nouveau département, notamment « Département de Versailles », « Ouest-Paris » « Val-de-Gallie », « Val de Seine ». Le poète Jehan

---

<sup>5</sup>. ADY, 1055W2.

<sup>6</sup>. ADY, 1055W1, procès-verbal de la réunion de la Commission, 27 février 1964.

<sup>7</sup>. ADY, 1055W1, lettre du conservateur en chef, directeur des services d'archives de Seine-et-Oise, Versailles, 27 février 1964.

<sup>8</sup>. Discussions avec Monsieur Jehan Despert, Madame Catherine Lecomte et Monsieur Stanislas Palewski, avec tous nos remerciements.

Despert estimant ses appellations trop restrictives ou technocratiques, lui souffle l'idée de choisir « Yveline », dénomination du massif forestier de Rambouillet d'où partent tous les cours d'eau ou château d'eau naturel (Vègre, Vaucouleurs, Mauldre, Droue, Yvette, Remarde). Et pour le rendre plus chantant ajoutez-lui un « s » conseille Jehan Despert ; le « s » peut s'expliquer aussi par cette multiplicité de cours d'eau. L'idée du poète est lancée et convainc l'homme politique. Premier orateur inscrit dans le débat à l'Assemblée nationale, Jean-Paul Palewski défend par un amendement la nouvelle appellation au pluriel des « Yvelines » le jeudi 11 juin 1964. Les arguments du député Palewski ce jour-là doivent être connus : « ... *il est d'usage en France de donner aux départements le nom d'un accident géographique de leur territoire. Le Val d'Oise, l'Essonne sont de bonnes appellations ; il n'en est pas de même pour le département central de Seine-et-Oise. Géographiquement, il est caractérisé par la présence de forêts qui allaient jadis de Rambouillet au Louvre : les Yvelines ; ce qu'il en reste mérite de donner son nom au département. Versailles a un passé suffisamment prestigieux comme ville pour qu'il ne soit pas nécessaire de baptiser ainsi le département* »<sup>9</sup>. Cet amendement est rejeté dans un premier temps ; l'Assemblée Nationale préfère semble-t-il Val-de-Seine, provoquant un beau tollé dans le département de Seine-Inférieure. Par la suite, le Sénat remet tout en question ; à la faveur d'une deuxième lecture devant les deux assemblées, grâce à la ténacité de Jean-Paul Palewski, le nom des Yvelines l'emporte<sup>10</sup>.

Le député de Saint-Germain Jean-Paul Palewski a deux autres vœux, fort précis, pour les Yvelines, qui ne se réaliseront pas. Il souhaiterait que Saint-Germain-en-Laye devienne préfecture, alors que Versailles pourrait être le chef-lieu du District, autrement dit la région parisienne. En fait, Versailles le gêne ; longtemps le député de Saint-Germain a souhaité que Versailles soit intégrée au département du Sud. La rivalité des deux villes royales semble réapparaître dans son analyse. Du moins Saint-Germain a sa faveur ; pour lui, elle possède, à la fois, les terrains nécessaires, un centre culturel important et se trouve au centre des correspondances entre le nouveau département et Paris. D'autre part, il ne veut pas exclure de ce département forestier les bois de Rueil-Malmaison ; il souhaite alors scinder la commune en deux : Rueil, qui fait partie de la couronne suburbaine et qui a toute sa place dans les Hauts-de-Seine ; Malmaison, par son mode d'habitation, son état d'esprit, son château et ses bois, pourrait intégrer naturellement les Yvelines.

---

<sup>9</sup>. ADY, 1055W1, compte-rendu analytique officiel, 2<sup>ème</sup> séance du jeudi 11 juin 1964.

<sup>10</sup>. Jean-Paul PALEWSKI, *Prenez, je vous offre ma vie. Mémoires*, tome 5, pp. 136-146.

Pierre CHAUBARD « Sur un nom de baptême » (1971), in *Prenez, je vous offre ma vie. Mémoires*, tome 5, op. cit., pp. 150-151.

Jehan DESPERT, « Mes Yvelines à la Billebaude... », in *Balade en Yvelines*, Paris, Editions Alexandrines, 2001, pp. 10-11.

François BOULET, « Deux députés de Saint-Germain-en-Laye dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle : Jean-Paul Palewski et Michel Péricard », *Revue des Yvelines*, n°2, 2009, pp. 291-220.

Pour la région parisienne, Palewski voit trois axes : l'axe sud à vocation industriel, l'axe nord à vocation industrielle. Quant au nouveau département occidental, très forestier, il correspond à l'axe ouest de la région parisienne, qui commence avec la première boucle de la Seine, où doit s'amorcer, selon sa propre expression « *la régénération des forêts* ». Il considère que son axe est tout indiqué : c'est le fleuve, dominé par ce que Victorien Sardou appelle « les Alpes galantes de Seine-et-Oise », c'est-à-dire l'espace des villas, des jardins et des bosquets suspendus au-dessus du fleuve. On reconnaît là une idée chère au président d'honneur du Vieux Marly, qui a écrit plusieurs ouvrages sur ce pays. Face à cette argumentation, le chef du groupe communiste M. Ballanger fait remarquer que la Seine, si bien décrite et même poétiquement par Jean-Paul Palewski, est un « *dangereux égout à ciel ouvert* » et que la nouvelle réforme de la région parisienne n'est pas exempte de considération électorale, notamment de l'U.N.R. gaulliste, sans oublier le sentiment qu'elle est un « *domaine réservé de l'administration gaulliste* »<sup>11</sup>.

Il est vrai que le département des Yvelines est aussi étudié à ce point de vue politique. Le député Palewski voit dans la création du département Seine-et-Oise du nord, une limite à l'influence communiste, surtout si l'on choisit une préfecture aux environs immédiats d'Argenteuil, par exemple Taverny. Le préfet a également ce souci : les Yvelines doivent devenir une terre gaulliste U.N.R. Le 22 décembre 1966, avant les élections législatives de 1967, les forces politiques en présence sont analysées dans les huit nouveaux arrondissements du nouveau département à travers un nouveau dossier du préfet.

- 1<sup>ère</sup> circonscription, cantons de Houilles et de Maisons-Laffitte, avec le député sortant Michel Jamot, U.N.R., maire du Mesnil-le-Roi ; le candidat communiste, conseiller général et maire de Sartrouville M. Chrétienne semble son principal adversaire.
- 2<sup>ème</sup> circonscription, cantons de Chatou et de Saint-Germain-en-Laye, avec le député sortant Jean-Paul Palewski, U.N.R. ; les candidats prévisibles sont M. Chastang, centre démocrate, maire et conseiller général de Saint-Germain, M. Delavaine S.F.I.O., 2<sup>ème</sup> adjoint du maire de Saint-Germain, M. Urbanet peintre en bâtiment communiste, sans oublier une candidature P.S.U. et une candidature tixiériste.
- 3<sup>ème</sup> circonscription, cantons de Conflans-Sainte-Honorine, Meulan, Poissy, avec le député sortant U.N.R. M. Drouot-L'Hermine ; face à lui, le candidat prévisible F.G.D.S., ancien ministre, sénateur, maire et conseiller général des Mureaux, Pierre Métayer.
- 4<sup>ème</sup> circonscription, cantons de La Celle-Saint-Cloud, Marly-le-Roi, communes du Chesnay et des Clayes-sous-Bois avec

---

<sup>11</sup>. ADY, 1055W1, compte-rendu analytique officiel, 2<sup>ème</sup> séance du jeudi 11 juin 1964. Lire également de Jean-Paul Palewski, « Projet de réorganisation de la Région parisienne », 7 p. dact., avec lettre au préfet du 20 janvier 1964.

le député sortant Pierre Clostermann ; face à lui, le candidat centre démocrate, Paul-Louis Tenaillon, conseiller général et maire-adjoint de Versailles, le maire communiste des Clayes Jean-Paul Sergeant et le candidat P.S.U. Michel Rocard, « chef de la Division des Budgets Economiques (Direction de la Prévision) ».

- 5<sup>ème</sup> circonscription, avec les cantons de Versailles-Nord-Ouest et Versailles-Nord, moins les communes de Chesnay et de Viroflay. C'est une nouvelle circonscription. Le candidat gaulliste est M. Destremeau, conseiller d'ambassade ; face à lui, le maire de Versailles, conseiller général, Mignot et le maire de Saint-Cyr-l'École, conseiller général, Jean Cuguen.
- 6<sup>ème</sup> circonscription, avec les cantons de Versailles-Sud, Versailles-Ouest, plus la commune de Viroflay, avec le député sortant, Robert Wagner, maire de Vélizy-Villacoublay.
- 7<sup>ème</sup> circonscription, avec les cantons de Bonnières-sur-Seine, Houdan, Limay, Mantes-la-Jolie, avec le député sortant Gérard Prioux, U.N.R. ; son adversaire principal reste le maire de Mantes-la-Jolie candidat du Parti Libéral Européen, Jean-Paul David.
- 8<sup>ème</sup> circonscription, avec les cantons de Chevreuse, Montfort l'Amaury, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, communes de Plaisir, Thiverval-Grignon, Trappes. Le député sortant est l'homme politique la plus importante du nouveau département, ou plutôt la femme, il s'agit de Madame Thome-Patenotre, ancien ministre, conseiller général et maire de Rambouillet, noté comme radicale ; en face la candidature gaulliste de Jean Dutourd, écrivain et homme de lettres est envisagée.

Le département réutilise le code départemental 78 qui correspond pourtant à l'ancien département. Le 1<sup>er</sup> janvier 1968, enfin, le Conseil général élu en 1967, rentre en fonction, présidé par Jean-Paul Palewski<sup>12</sup>.

Sacueni-Székélyhid, le 17 août 2009

---

<sup>12</sup>. Site fr.wikipedia.org.